

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 33 (1962)

Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'UBAH est entré en relation avec la clientèle pour établir un accord complémentaire, il n'en reste pas moins que ces conventions sont fragiles et dépendent de la bonne volonté et de l'honnêteté des hommes qui participent à son exécution. La preuve ? Tous les accords ont institué une collaboration technique. Aura-t-on suffisamment d'esprit de coopération et d'énergie pour faire appliquer une décision jugée rationnelle sinon nécessaire ?

Tous les accords ont prévu un organe de contrôle — sauf Aiguilles — dont les fonctions ne sont pas encore déterminées partout. Sera-t-on assez fair play pour respecter et faire respecter le texte auquel on a adhéré ?

Tous les accords se sont attribué un organe d'arbitrage (ou de médiation) dont le corps varie d'une convention à l'autre. Exprimera-t-on la dose de « courage » nécessaire pour traduire le contrevenant devant lui ou appliquer une sanction qui n'est pas encore prévue ?

Enfin tous les accords sont couronnés par une commission exécutive mixte qui sera saisie — citons le texte de l'un d'eux — « des problèmes relatifs à des questions tarifaires, de politique industrielle, d'application et de modification de la quotité à l'achat et à la vente, ou de tout autre point relevant de l'exécution du présent accord ». Dans le domaine de l'importation-exportation par exemple, se souviendra-t-on au moment opportun que les quotités ne sont pas indicatives, que les ventes à l'étranger doivent être annoncées ?

En conclusion, un instrument, qui vaudra ce que vaudront les personnes qui l'utiliseront, est offert à chaque groupement. Accordons notre confiance. D'ailleurs, pour l'instant, que peut-on faire d'autre sinon d'essayer de perfectionner ce qui est perfectible et non parfait ?

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.